



**RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de région académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**



Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative Crédit photo : iStock

Appel à manifestation d'intérêt 2026 à l'attention exclusive des SDJES d'Occitanie

**Agir contre les violences dans le sport : Initier, renforcer des
dynamiques départementales**

Avril 2026

Préambule

Dans le cadre du BOP 219, la direction des Sports met chaque année à disposition des DRAJES, des crédits destinés à soutenir des actions concernant la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence dans le sport.

En Occitanie, la DRAJES fait le choix de proposer cette année un appel à manifestation d'intérêt permettant de faire émerger et soutenir des projets structurants, si possible inscrits dans la durée, et accompagnés par les SDJES.

En effet, face à la diversité des situations rencontrées — qu'il s'agisse de violences physiques, psychologiques, sexuelles, de discriminations ou de comportements inappropriés dans et autour des espaces sportifs — il apparaît opportun de développer/ renforcer les dynamiques locales, de mieux coordonner les acteurs et de développer des actions pérennes et partagées.

Cette démarche s'inscrit dans les priorités du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, ainsi que dans les priorités inscrites dans le document stratégique régional Jeunesse, Engagement, Sport (2025-2027).

En 2026, la DRAJES lance son appel à manifestation d'intérêt à destination des services départementaux jeunesse, engagement et sports d'Occitanie : **« Agir contre les violences dans le sport : impulser, renforcer les dynamiques départementales »**.

Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt 2026

- Initier, mettre en œuvre et accompagner des projets innovants et structurants à l'échelle départementale pour prévenir les violences dans le sport.
- Initier, structurer des plans départementaux de prévention en développant un réseau de partenaires locaux

Attendus de l'appel à manifestation d'intérêt

Les projets déposés devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Des projets structurants pour le département concerné, dont l'ambition est de s'inscrire dans la durée ;
- Une dimension multi partenariale impliquant le mouvement sportif mais aussi d'autres structures locales (associations expertes, collectivités, autres services de l'Etat, acteurs du ou des champs thématiques choisis, etc.) ;
- Des projets contribuant de préférence à la prévention de toutes les formes de violence (VSS, lutte contre les discriminations, stéréotypes, incivilités, harcèlement, addictions,

violence dans et aux abords des enceintes sportives...). Les projets portant sur un ou plusieurs types de violence seront tout de même éligibles.

- Une dimension mutualisable à l'échelle régionale (productions d'outils, méthodes ou supports répliquables...)
- Un projet présentant des co-financements et/ou une valorisation de contributions volontaires en nature à hauteur de 20% minimum du coût global des projets ;
- Des projets prévoyant une évaluation d'impact ou des objectifs à atteindre.
- Des garanties de pertinence et de qualité du projet, via l'accompagnement et le copilotage continu par le SDJES.

Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles à un financement dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt, sont constituées des coûts **directement** liés à la conception et à la mise en œuvre des projets retenus.

Ne font pas partie des dépenses éligibles à un financement dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt, l'acquisition de terrains, les investissements immobiliers et les achats de biens amortissables.

Dotations budgétaires consacrées à l'appel à manifestation d'intérêt

La dotation consacrée à cet appel à manifestation d'intérêt pour l'année 2026 s'élève à **36 000 euros**. Les crédits seront délégués par la direction des Sports dans le cadre du BOP 219. Cette dotation permettra de soutenir, par ordre de priorité :

1. De nouveaux projets 2026, structurants ou innovants.
2. Des projets démarrés les années antérieures et dont la dynamique de développement nécessite un soutien financier

Compte tenu des contraintes fortes qui pèsent sur les financements publics, du montant de l'enveloppe dédiée et de la volonté de maximiser l'impact des crédits mobilisés, le nombre de projets soutenus en 2026 sera restreint.

Le dépôt d'un projet ne préjuge pas de l'attribution d'une subvention.

Durée des projets soutenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt

Les subventions attribuées dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt permettront de soutenir des projets de territoire d'une durée de 12 mois. La pérennisation des projets de territoires soutenus sera néanmoins recherchée.



Les nouveaux projets et actions prévues dans des projets initiés antérieurement devront dans tous les cas connaître un démarrage en 2026.

Rôle des services départementaux jeunesse, engagement et sports

Le présent appel à manifestation d'intérêt est adressé aux seuls SDJES, lesquels ont pour rôles :

- De le relayer aux partenaires locaux de leurs choix, identifiés pour leurs capacités à concevoir et à piloter des projets de territoires structurants et/ou innovants ;
- De sélectionner et d'accompagner un ou plusieurs projets ;
- De formuler un avis argumenté et hiérarchisé des projets de son territoire ;
- De copiloter et d'accompagner la mise en œuvre des projets soutenus : diagnostic, conseil, pilotage, évaluation, pérennisation, recherche de co-financements, etc.

Cet appel à manifestation d'intérêt n'a pas vocation à connaître une diffusion publique.

Modalités de dépôt des projets

Les structures porteuses de projets peuvent être :

- Des comités départementaux ou associations affiliées à une fédération sportive ou groupement sportif agréés par l'Etat,
- Des comités départementaux olympiques et sportifs, des associations « Profession sport ».

Les projets sélectionnés et accompagnés par le SDJES, feront l'objet de demandes de subventions, via Le Compte Asso. Une fiche a été créée sur le CompteAsso pour chaque SDJES. Les porteurs de projet sont invités à déposer leur dossier sur la fiche correspondant au SDJES de leur territoire à l'aide du Code.

Les SDJES concernés seront invités à classer les projets par ordre de priorité, à formuler un avis argumenté et toutes notes complémentaires ou annexes permettant d'étayer les projets.

Rappel des pièces administratives à fournir pour la demande :

- Dossier CERFA avec un budget équilibré (signature originale) Via le compte asso
- Compte rendu financier au titre de l'année 2025 (signature originale), si l'association a reçu un financement au titre du BOP 219 en 2025
- Document comptable N-1
- Rapport d'activité N-1
- Statuts
- La liste du conseil d'administration
- 1 RIB

La date limite de dépôt des dossiers sur le Compte Asso est fixée au **29 mai 2026 à 12h**.

Codes pour Le CompteAsso

Service	Libellé	Dispositif	Code
SDJES 09	Agir contre les violences dans le sport : Initier, renforcer les dynamiques départementales	Sport autre que financement ANS	4748
SDJES 11			4750
SDJES 12			4751
SDJES 30			4752
SDJES 31			4753
SDJES 32			4754
SDJES 34			4755
SDJES 46			4756
SDJES 48			4757
SDJES 65			4758
SDJES 66			4759
SDJES 81			4774
SDJES 82			4775

Sélection des projets

Les projets à soutenir seront sélectionnés par une commission composée de la DRAJES, de représentants des 13 SDJES. La DRAJES se réserve la possibilité d'associer d'autres acteurs en lien avec la thématique « prévention et lutte contre les violences ».

Les projets seront sélectionnés au regard de leur qualité, de leur impact et de leur conformité aux attendus.

Critères de subventionnement : Afin de retenir pour financement les projets les plus structurants, la commission de sélection s'appuiera prioritairement sur les critères suivants ;

- Nombre de bénéficiaires du projet
- Projet en partenariat avec d'autres acteurs / niveau de collaboration
- Pérennité du projet
- Dimension mutualisable
- Capacité à englober toutes les formes de violence
- Autres critères pertinents à définir

Calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt

- 20/04/2026 : Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt auprès des SDJES
- 29/05/2026 à 12h : Date limite de dépôt des dossiers sur Le CompteAsso
- 05/06/2026 à 12h : Date limite de transmission à la DRAJES de la priorisation des dossiers par les SDJES
- 12/06/2026 (matin) : Réunion de la commission de sélection des projets
- Mi- juin 2026 : Notification des décisions de la commission, engagement, paiement des subvention


Contact en DRAJES Occitanie

Amandine SINGLA, référente prévention et lutte contre les violences

 04 48 18 40 56 / 06 03 82 85 58

 Amandine.singla@region-academique-occitanie.fr

Fousia ESSEDIRI, gestionnaire administrative et financière

 05 36 25 86 17

 Fousia.essediri@region-academique-occitanie.fr

Direction de région académique,
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports Occitanie